

37 ANS

QUE ÇA DURE !

37 ANS QUE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES
EST INSCRITE DANS LA CONSTITUTION FÉDÉRALE !

37 ANS QU'ELLE N'EST
NI
APPLIQUÉE,
NI RESPECTÉE !

37 ANS QUE NOUS PA-
TIENTONS !



LE 14 JUIN 2019,
C'EST LA GREVE DES
FEMMES* / FEMINISTE !

IL EST TEMPS D'AGIR !

LE 14 JUIN

C'EST LA GRÈVE !

Parce que les discriminations perdurent.

Parce que les métiers dits « féminins » comme ceux de la petite enfance sont dévalorisés

Parce que la répartition des tâches reste déséquilibrée



37 ans après l'inscription du principe de l'égalité dans la Constitution, les femmes* veulent des faits. Nos salaires et nos retraites sont toujours insuffisants. Les femmes assurent les deux-tiers du travail domestique, éducatif et de soin, ce qui conduit à des temps partiels contraints, des contrats précaires et à des interruptions de carrière pénalisantes. Nous voulons changer un système qui, aujourd'hui encore, dévalorise le travail des femmes. Les places en crèches sont insuffisantes et souffrent de l'absence de moyens en suffisance. Il manque encore 4000 places d'accueil dans le canton pour répondre à la demande des parents.

Le personnel des structures d'accueil de la petite enfance est toujours composé essentiellement de femmes travaillant à temps partiel. Les moyens mis à disposition des institutions sont insuffisants, ce qui a des conséquences importantes sur nos conditions de travail et de salaire. Faute de places de formation en suffisance et en qualité, la pénurie d'éducateurs-trices de l'enfance impacte négativement la qualité de notre travail et de notre santé. Nous souffrons d'un manque de reconnaissance de la valeur de notre travail et du rôle social essentiel que nous avons. Notre travail permet pourtant aux parents d'aller travailler.

C'est pourquoi, nous transmettons aux employeurs du secteur de la petite enfance un cahier de revendications dans la perspective de la grève des femmes*/féministe du 14 juin 2019.

Nous voulons :

- L'instauration d'une politique de prévention des risques psycho-sociaux, des atteintes à la personnalité (mobbing et harcèlement sexuel) et des atteintes à la santé (ergonomie des postes de travail, risques en cas de grossesse, pénibilité, charge mentale).
- Des postes en CDI hors dotation en suffisance pour garantir les remplacements du personnel absent (maladie, accident, formation continue, congé syndicaux, congés enfants malades, etc.). La fin des contrats précaires, sur appel, zéro heure, 10h/mois.
- L'accès prioritaire à une place de crèche pour permettre au personnel de se maintenir en emploi et ne pas aggraver la pénurie de personnel qualifié dans ce secteur.
- Le respect des horaires planifiés sur toute l'année pour nous permettre de concilier travail, famille et vie privée.
- Des moyens pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques (personnel, accélération du processus de soutien, matériel adapté, formation continue du personnel).
- L'intégration de l'égalité entre femmes et hommes dans les projets pédagogiques des institutions et de la lutte contre les stéréotypes et les violences de genre.
- La réinternalisation des employées de maison, là où elles ont été externalisées et remplacées par des entreprises de nettoyage (conditions de travail et de salaire non conformes à la CCT du personnel de la petite enfance).
- Du personnel de maison en suffisance pour décharger le personnel éducatif de tâches qui ne devraient pas lui revenir.
- La revalorisation salariale des ASE, des éducateurs-trices de l'enfance et des cadres des structures d'accueil de la petite enfance. Une véritable amélioration salariale en cas de promotion d'une fonction à l'autre.
- Une réelle politique de promotion des femmes aux postes de cadres, notamment par l'ouverture de postes de cadre à temps partiel et en co-responsabilité.
- Une formation continue des cadres adaptée à leurs fonctions sur le temps de travail. Des formations en emploi permettant d'accéder à des postes de cadres.
- Des espaces de travail administratif équipés en informatique pour travailler au calme, recevoir les parents, effectuer les TP. Des salles de pause dignes de ce nom et des locaux plus spacieux. Des douches et des vestiaires pour le personnel. Un local équipé pour l'allaitement. La chasse au m2 pour cause d'économie doit s'arrêter.
- La fin de la démultiplication des tâches administratives au détriment du travail éducatif par l'engagement de personnel administratif en suffisance.
- L'utilisation de produits respectueux de l'environnement et des personnes pour le nettoyage et la désinfection des locaux, du matériel et des jouets.



LE DROIT DE GREVE EN SUISSE

Le droit de grève est un droit fondamental inscrit dans la Constitution fédérale.

Ce droit est un outil qui vise à défendre et faire améliorer les conditions de travail.

Chaque salariée a le droit de faire la grève. Aucun employeur, aucun comité, aucun politique ne peut faire pression sur une employée pour qu'elle ne fasse pas la grève.

Depuis 37 ans que l'égalité est inscrite dans la Constitution fédérale, année après année, des motions parlementaires sont déposées pour faire appliquer cette égalité et, année après année, ces motions sont balayées, écrasées, ridiculisées. Aujourd'hui, on change de méthode : le 14 juin 2019, les femmes croisent les bras au travail, à la maison et dans la société !

Cette grève est légale et légitime. L'employeur peut agir pour faire cesser les discriminations persistantes figurant dans le cahier de revendication. Cette grève est soutenue par les quatre organisations du secteur de la petite enfance. Les syndicats SIT et SSP ont débloqué les fonds de grève. Toutes les grévistes membres d'un syndicat pourront bénéficier d'une compensation partielle pour les retenues salariales.

Il n'est pas encore trop tard pour devenir membre d'un syndicat !

Ce mouvement, qui touche toutes les femmes, prend d'ores et déjà de l'ampleur auprès de tous les secteurs d'activités. Le Conseil d'Etat a décidé qu'il n'y aurait pas d'examen pour les étudiantes et étudiants ce jour-là. Des activités s'organisent dans les quartiers avec les EMS, les maisons de quartiers. Une grande manifestation et des concerts se préparent. Des négociations s'ouvrent enfin sur la question essentielle de l'Égalité...

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT !

PROCHAINES DATES

- Comité intersyndical et inter-associatif d'organisation pour la petite enfance. **Mardi 9 avril 2019 à 19h00 au syndicat SIT.** Rue des Chaudronniers 16 – bus 7 ou 36 – parking Saint-Antoine.
- Assemblée Générale du secteur. **Lundi 13 mai 2019 à 19h30 à l'Université Ouvrière de Genève (UOG).** Place des Grottes 3, au-dessus de la gare Cornavin.